

## CARACTERISTIQUES

- Adhésif de soutien de Nitto, aucune perte de performances
- Silicone flexible avec éléments chauffants en feuille gravée
- S'adapte aux objets de forme irrégulière
- Température d'utilisation +200 °C (maximum)
- Toutes les unités sont fournies avec un manuel d'utilisation

## Tapis chauffant en silicone de RS Pro, 7,5 W, 75 x 100 mm, 12 V

RS code commande : 245-534



Les produits homologués par RS vous apportent des pièces de qualité professionnelle dans toutes les catégories de produits.

Notre gamme de produits a été testée par des ingénieurs et fournit une qualité comparable aux plus grandes marques sans avoir à payer un prix élevé.

## Description du produit

Tapis chauffants conçus pour les zones où les méthodes de chauffage standard sont difficiles à appliquer. Tous les tapis sont autoadhésifs et sont dotés d'éléments en feuille gravée intégrés dans un composé en caoutchouc à tissu en verre. Ces caractéristiques vous ont fourni un produit extrêmement robuste mais flexible. La gamme inclut des tapis rectangulaires ou circulaires standard alimentés à une gamme de tensions à diverses puissances nominales.

Les tapis de type 240 V c.a. sont dotés d'un orifice circulaire au centre qui peut accepter un thermostat bimétallique tel que le code commande 339 -291

## Caractéristiques générales

<b>Forme de tapis</b>	Rectangle
<b>Applications</b>	Production de radiateurs ; Industries automobiles ; réparations de GRP (plastique renforcé de verre) ; Chauffage de fûts à température inférieure/moyenne, de cylindres, de plaques plates, de lavabos ou de machines de transformation alimentaire

## Spécifications électriques

<b>Puissance nominale</b>	7.5W
<b>Tension d'alimentation</b>	12 V c.c.

## Spécifications mécaniques

<b>Taille de tapis rectangulaire</b>	75mm x100mm
--------------------------------------	-------------

## Spécifications de l'environnement de

<b>Température de Peak</b>	+300°C
----------------------------	--------

## Homologations

<b>Conformité/certifications</b>	Ce/2011/65/EU et 2015/863
----------------------------------	---------------------------

